1re Année. — N° 11 | Le Numéro : 5 Centimes | Samedi 10 Novembre 1883

LE PETIT ALPIN

Journal Politique et Littéraire, Paraissant le Samedi

DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR
Aug. TURIN

ABONNEMENTS
Basses-Alpes et Départements limitrophes... Un An 5 fr.
Autres Départements : le port en sus.

BUREAUX D'ABONNEMENT ET D'ANNONCES
DIGNE : Boulevard Gassendi, 53 ; — SISTERON : Rue de l'Horloge, 12

Adresser toutes les communications au Directeur, à Sisteron

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

RÉDACTEUR EN CHEF
Aug. THOMAS
PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE LA PRESSE MARSEILLAISE

ANNONCES
Commerciales : 35 c. la ligne. — Réclames : 50 c. la ligne
Les Annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, rue du Bausset, 4 ; et à Paris, chez MM. AUDBOURG & Cie, place de la Bourse, 10.

On s'abonne **sans frais** *au* **PETIT ALPIN**, *dans tous les bureaux de Poste.*

Nous prions nos souscripteurs qui n'ont pas encore versé le montant de leur abonnement de vouloir bien nous l'adresser au plus tôt.

AVIS

Nous informons les Bas-Alpins habitant Marseille, que le PETIT ALPIN est en vente :

Chez Mme TEULIÈRE, *Kiosque, 23, rue Cannebière, en face la rue Saint-Ferréol ;*

Mme ANDRÉ, *Kiosque, 4, Cours Belsunce, en face la rue Tapis-Vert.*

Le Numéro : 5 Centimes

LA SEMAINE POLITIQUE

Le conflit avec la Chine prend une mauvaise tournure. Cela ne nous surprend pas après les témérités de langage de M. Jules Ferry. Cette situation était à prévoir. M. le marquis de Tseng, tout Chinois qu'il est, doit être furieux d'avoir été désavoué par le vice-roi résidant à Canton, furieux de ce que lecture a été donnée en plein Parlement de la dépêche contenant le désaveu et de son côté le vice-roi doit être exaspéré contre le gouvernement français qui a fait publier sa conversation avec M. Tricou et qui l'a ainsi brouillé avec son parent M. de Tseng. Aussi le vice-roi s'empresse-t-il de nier le prétendu propos tenu à M. Tricou. C'est tout naturel. En diplomatie on ne procède que par des mensonges.

Le côté grave de l'affaire, c'est que ce petit marquis de Tseng représente parfaitement le gouvernement de la Chine qui doit avoir à ménager l'opinion publique déjà très surexcitée contre la France.

En admettant qu'il désapprouve intérieurement les procédés quelque peu cavaliers de son ambassadeur à notre égard, il ne lui est plus permis de le désavouer publiquement. Il est forcé, au contraire, par la position de la question, à prendre fait et cause pour lui. M. de Tseng est devenu l'incarnation de la cause nationale chinoise. C'est une complication que M. Jules Ferry ne prévoyait pas lorsqu'il communiquait à la Chambre la dépêche de M. Tricou, dépêche, entre parenthèse, qui aurait dû rester confinée dans les archives secrètes du ministère des affaires étrangères.

La grande préoccupation de M. Jules Ferry, en ce moment-là, était d'obtenir la majorité à la Chambre. Ce sont les moyens choisis pour atteindre à ce but qui sont discutables.

Pour sauvegarder sa dynastie, Napoléon III déclara la guerre à l'Allemagne, est-ce que M. Jules Ferry aurait voulu faire de même, et pour sauver son portefeuille aurait-il couru le risque d'une guerre avec la Chine? Nous ne le pensons pas, mais les apparences seraient singulièrement favorables à cette hypothèse.

En attendant, voici exactement la situation : L'ambassadeur de Chine a fait connaître à des journalistes officieux que l'attaque de la forteresse de Bac-Ninh, défendu par des soldats réguliers chinois, serait considéré par la Chine, comme une déclaration de guerre.

D'autre part M. Jules Ferry a déclaré au Parlement qu'il restait au Tonkin à emporter Bac-Ninh, et deux autres forteresses du Nord moins importantes, et que dès l'arrivée des renforts attendus, les opérations militaires seraient reprises.

Or, les dépêches de source anglaise nous annoncent que la prise de Bac-Ninh ne sera pas aussi facile qu'on le pensait, que des travaux avancés sérieux avaient été établis et qu'une artillerie formidable la défendrait et d'autres dépêches de la même source font connaître en dernière heure que l'amiral Courbet avait reçu l'ordre de suspendre sa marche et ses préparatifs d'attaque contre les forteresses chinoises.

En admettant que ces renseignements soient exacts, il y a là une première reculade qui fait mal augurer du succès final. Nous serions donc enfermés dans l'alternative de battre en retraite ou de faire la guerre à la Chine.

M. Jules Ferry est peut-être un grand parlementaire, mais il ne nous a pas encore démontré qu'il soit un grand diplomate.

AUGUSTE THOMAS

LA SITUATION EN CHINE

Un télégramme de Saïgon annonce que le *Bien-Hoa* qui a quitté Singapore le 1er au soir, mouillera devant Haï-Phong la nuit prochaine ou au plus tard demain avant midi, On télégraphie ici que la santé à bord de ce transport est excellente. Tenez pour certain que les opérations ne tarderont pas à être entamées ; ici on a lieu de supposer qu'elles commenceront le 20 ou au plus tard le 21. Au Tonkin, le temps est splendide maintenant et les troupes, même celles qui sont arrivées à Haï-Phong, le 6, par le *Tonkin*, sont pressées d'en finir.

Voici le texte des deux lettres adressées par le général Bouët à M. Harmand en date des 11 et 12 août :

« En ce qui concerne Haï-Dzung, certainement j'eusse préféré ajourner son occupation de quelques jours, afin qu'aucune éventualité ou difficulté ne me force à distraire même une partie des forces que je concentre ici, et cela d'autant mieux, qu'en cas de réussite de l'opération que je propose, Haï-Dzung serait occupé sans difficulté. Toutefois, devant l'insistance que des considérations politiques importantes vous conduisent à mettre pour l'exécution à bref délai de cette opération, j'écris à M. Brionval pour l'autoriser à la faire quand il voudra sous sa responsabilité. »

Voici la seconde : « Je regrette infiniment d'être obligé de vous faire savoir que l'esprit général de la communication que vous m'adressez ne peut avoir mon entière approbation, il est peut-être permis de supposer que des préoccupations personnelles y trouvent malheureusement trop de place et que le souci du succès final n'est pas la seule pensée qui a dicté les considérations qui la déterminent.

« P.-S. — Je viens de recevoir par Hong-Kong un télégramme par lequel le ministre se plaint de ne pas recevoir des nouvelles militaires, je vais lui répondre par voie télégraphique également, que si je ne lui envoie pas de nouvelles de ce genre, c'est qu'il n'y en a pas, à moins que le colonel Brionval ait eu le temps de me signaler un succès avant mon départ d'Oleng. »

LE PROJET DE LOI

sur les Sociétés financières et Commerciales

A la suite des désastres financiers de 1882, M. Humbert, alors ministre de la justice, chargea une commission extra-parlementaire d'étudier les réformes dont la loi du 26 juillet 1867, qui prête à tant d'équivoques, pouvait être susceptible.

Cette commission vient de terminer son travail. Elle a rédigé un projet en 108 articles — pas un de moins — qui reproduit la plus grande partie des dispositions de la loi actuelle, en modifie quelques détails et y ajoute deux importants chapitres : l'un est consacré à l'émission des obligations, l'autre aux sociétés étrangères.

Voici un résumé des modifications intéressantes contenues dans le projet :

La déclaration de souscription ou de versement, prescrite par la loi de 1867, devra *indiquer le lieu* où le montant des versements aura été déposé.

Tout bulletin de souscription devra porter l'indication de l'objet de la Société ; le montant du capital social ; la *partie du capital à réaliser en espèces ;* les avantages particuliers réservés aux fondateurs ; la date de publication des statuts dans un *Recueil officiel des sociétés*, qui sera créé en vertu de la nouvelle loi.

Les actions devront rester nominatives jusqu'à leur entière délibération.

L'assemblée chargée de vérifier la sincérité de l'acte constatant la souscription du capital social et le versement du premier quart, pourra, sur la demande des actionnaires présents, soumettre cette vérification à un ou trois experts nommés par le président du Tribunal de commerce.

Il en sera de même, — point important, — *pour l'évaluation des apports des fondateurs.*

Il sera interdit aux sociétés d'acheter leurs propres actions, sauf dans le cas suivant :

1° Lorsque ce rachat sera autorisé par l'assemblée générale, au moyen de bénéfices ou de réserves spéciales ;

2° Lorsqu'il sera effectué pour les amortissements psévus aux statuts;

3° Lorsque le rachat, opéré avec une partie du capital social, *toutes les formalités prescrites pour la réduction de ce capital* auront été remplies.

Les obligataires nommeront, comme les actionnaires, un ou plusieurs commissaires qui surveilleront l'emploi des fonds empruntés et s'assureront que leur destination a bien été indiquée lors de l'émission.

Ils pourront assister aux assemblées générales, mais sans participer aux votes.

Ce privilège accordé aux obligataires de nommer des commissaires de surveillance a été jugé *indispensable* par la commission.

Le projet a reçu dans son ensemble l'approbation du garde des sceaux, qui en soutiendra l'adoption devant le Parlement.

On peut donc considérer les garanties ci-dessus indiquées comme un *minimum* des réformes qu'apportera la nouvelle loi sur les sociétés.

Lettres Marseillaises

UN PEU DE TOUT

Buffon a dit : *Bien écrire est tout à la fois bien penser, bien sentir et bien rendre. C'est avoir en même temps : de l'âme, de l'esprit et du cœur.*

Serai-je agréable à mes lectrices en leur donnant au changement de saison une petite revue sur la mode ? Je le suppose, et c'est ce qui m'excusera auprès d'elles, si je ne réussit pas comme je l'espère.

Tous nos magasins marseillais regorgent de nouveautés ; chacun s'extasie et plus d'une badaude (style Alpin) reste en contemplation devant tant de choses nouvelles créées par l'art et le bon goût.

Le goût ? n'est-ce pas une plante qui germe dans nos intelligences et qui, pareille à la fleur, ne réclame pour vivre qu'un peu de soin et de culture ?

La femme a toujours eu le goût pour les belles choses ; elle aime la mode qui lui procure le moyen de rester longtemps jeune et belle. Tous nos journaux de mode contiennent déjà une série de modèles plus charmants les uns que les autres, pour notre saison d'hiver.

Comme toute chose ici-bas, la mode nouvelle a son bon et son mauvais côté, il est inutile de s'occuper du mauvais; et comme j'ai promis à nos aimables Bas-Alpines un petit compte-rendu de nos nouveautés de la saison, je serai brève... (M. le Directeur m'ayant fait comprendre que le format du *Petit Alpin* était trop étroit pour que chaque collaborateur s'étende indéfiniment ; en attendant qu'on l'agrandisse.)

Fureur cet hiver pour les étoffes à grands ramages, imitation gobelin, étoffe tricot, fond uni avec petite fleur de couleur.

Pour moi, je conseille à mes chères Bas-Alpines, l'uni, toujours riche et nouveau et habillant si bien ; il remplit toujours les conditions voulues et permet à toute femme de s'habiller sans faire de frais.

Il en est de même pour les manteaux qui vont jusqu'au bas de la robe; froncé derrière, rattaché sur le devant par un nœud, ou les double de Surah ou d'un tissu quelconque, mais léger.

Le gris sera encore la nuance préférée cet hiver, déjà porté cet été, il se portera encore en toutes choses : chapeaux, manteaux, costumes. Pour les chapeaux : les formes Henri II, Girondin, Robert, amazone sont toujours en faveur. Pour une dame, une capote en velours grenat, ornée d'un piquet de plumes sur le devant, est-ce qu'il y a de plus riche et de plus comme il faut.

Pour jeune fille élégante (il y en a grand nombre parmi nos Bas-Alpines), le chapeau en feutre mou, orné d'un galon ou d'une petite plume.

Voilà, je crois, à peu près de quoi contenter mes chères lectrices, toujours avides de nouveautés.

— Passons maintenant de la note gaie à la note triste.

Samedi dernier a eu lieu l'enterrement de Mme Jourdan, qui compte de nombreux parents dans notre localité. De nombreux amis, en grande majorité Bas-Alpins, l'accompagnaient à sa dernière demeure.

— Aperçu dans nos murs la semaine dernière un fameux *capitaliste* Bas-Alpin, qui se rendait à Marseille incognito et qui n'y venait véritablement que pour toucher ses (piastres).

— Afin de dédommager mes chères Alpines de mon bavardage, je leur donne en terminant une petite histoire pour rire.

Un maître à son élève :

Le maître. — Quelle différence y a-t-il entre un accident et un malheur ?

© VILLE DE SISTERON

L'élève. — .....

Le maître. — Monsieur, vous êtes âne.

L'élève. — Si Monsieur permet, je lui citerai un exemple.

Le maître. — Voyons ?

L'élève. — Si Monsieur tombait dans la mer, ce serait un accident, et... si on le repêchait, ce serait un malheur.

LUCIENNE.

LES PRODUITS ET LE COMMERCE DU TONKIN

La partie du Tonkin que nous garderons dans tous les cas, quoiqu'il arrive de nos pourparlers avec la Chine, est le delta du Son-Koï ou fleuve Rouge.

C'est là que sont les deux grandes villes commerçantes de Hanoï et de Haï-Phong, et la ville agricoles de Nam-Dinh.

Hanoï autrefois Késo, fondée au huitième siècle de notre ère, sur le bord de la mer, se trouve reportée aujourd'hui à 130 kilomètres, au sommet du delta, par suite des apports du fleuve. On lui donne environ 120,000 habitants.

Haï-Phong est un port de création récente, à peu de distance de la mer, et fait presque tout le commerce du Tonkin. Il est situé sur un bras du Delta.

Nam-Dinh, centre agricole, auquel on prête 40,000 habitants, est aussi situé sur le delta, sur un bras opposé à celui où est Haï-Phong.

La partie du Tonkin où nous sommes est bien arrosée et très fertile. C'est une terre d'alluvion des plus plantureuses

Au-delà, vient la région des forêts et des montagnes, qui s'élève à 1,000 ou 1,500 mètres ; celle-ci est bien moins peuplée et bien moins riche.

On produit dans la région du delta le riz, dont on fait deux récoltes par an, le coton, le china-gras, le thé, le tabac, la canne à sucre, le mûrier, dont on tire la soie, la patate, les fibres textiles, les plantes médicinales et tinctoriales, telle que le ricin, l'indigo, la gomme gambier On cultive aussi la noix muscade, le bétel, le bambou. On exploite les bois précieux, entre autre le bois de fer. Il y a enfin des plantes à vernis, comme celle qui donne la laque.

Le règne animal est représenté par des buffles, qui labourent ; par des chevaux. Le porc est très répandu et forme la principale nourriture du Tonquinois. La volaille est aussi très abondante, et sur les hauts plateaux, dans la région montagneuse, le gibier sauvage.

Pour le règne minéral, on signale, sur le littoral et dans toute la vallée du fleuve Rouge, de très riches mines de houille, que certains de nos ingénieurs, notemment M. Fuchs, géologue distingué, ont soigneusement explorées.

Le fer, le plomb, l'argent, le zinc, l'étain, l'or sont très répondus et pourraient donner lieu, par l'intervention des Européens, à des exploitations fructueuses.

On estime le commerce du Tonkin à vingt millions de francs à l'importation et à l'exportation, à peu près par parts égales.

C'est principalement par Haï-Phong que se font les échanges, surtout avec Hong-Kong et aussi avec Canton ét Swatéou, encore plus qu'avec Hué et Saïgon.

A l'importation, on relève les cotonnades anglaises, l'opium de l'Inde ou du Yunnan, les drogues de Chine, le tabac, le thé, le cuivre, le fer, la porcelaine, le papier, les sacs à riz, la soie grège, les lainages, la chandelle, venant tous également de Chine, sauf le cuivre qui vient du Japon.

Le Tonkin exporte les soieries, la laque, la gomme gambier, l étain, l'huile d'anis, le coton, des drogues de toute espèce, des meubles en incrustation de nacre

Quatre-vingt pour cent de ces exportations vont à Hong-Kong, vingt pour cent à Saïgon et sur la côte d'Annam.

Les navires anglais interviennent pour le tiers dans le tonnage total, les Chinois avec leurs steamers et leurs jonques pour le quart, les Américains pour le cinquième, les Allemands le dixième, les Français et les Hollandais cinq pour cent chacun.

La Compagnie de navigation à vapeur des négociants chinois est très puissante. Notre colonie de Saïgon subventionne une ligne de bateaux à vapeur, qui représente à elle seule notre faible part dans le tonnage général.

On voit que, dans l'ensemble de tout ce mouvement économique, notre part est loin d'être la meilleure ; mais le Tonkin se développera sous notre protectorat et par l'annexion qui sera faite du delta du fleuve Rouge et des provinces avoisinantes à notre colonie de Cochinchine et d'Annam.

Un grand développement industriel et commercial suivra l'ouverture du fleuve Rouge à la navigation européenne, et dotera la riche province chinoise de Yunnan d'une route sur la mer.

C'est à nous de nous préparer sérieusement à tirer parti de toutes les richesses naturelles si abondamment condensées dans ces régions et à ne pas faire ici uniquement l'affaire des autres, comme nous l'avons déjà fait ailleurs tant de fois.

L. SIMONIN.

ÉPHÉMÉRIDES RÉPUBLICAINES

10 novembre 1759. — Naissance de Schiller.

Les Français s'accordent à dire que Schiller fut un des grands poètes du monde. Demandez à un grand nombre pourquoi ? Ils vous répondront : « La République de 1792 ne l'a-t-elle pas nommé citoyen français ? » Ce sera leur seule raison Ils n'ont jamais lu Schiller, même dans une traduction, mais c'est cependant pour eux un admirable génie, puisque tel l'ont trouvé nos pères. Ne faudrait-il pas, en effet, être de marbre pour ne pas tressaillir à la lecture de *Guillaume Tell* ou dos *Brigands* ? Ecoutez-moi ce passage choisi entre mille beautés :

« Regardez ces quatre bagues précieuses que je porte à cette main .. Ce rubis, je l'ai tiré du doigt d'un ministre que j'ai terrassé à la chasse, sous les yeux de son prince. Par ses viles flatteries, il s'était élancé des bas-fonds de la populace jusqu'au rang de premier favori ; il s'était élevé sur les ruines de son voisin et des torrents de larmes, de larmes d'orphelins, l'avaient mené jusqu'au pied du trône... Je l'ai tué. Je porte cette agate en l'honneur d'un moine que j'ai étranglé de ma propre main, après l'avoir entendu pleurer en chaire la décadence de l'Inquisition. Ce n'est pas tout !... Dis à tes maîtres, qui m'offrent le pardon avec la paix, que mon métier est d'appliquer la loi du talion, que la vengeance est mon métier. Va. »

Le *Chiffonier* de M. Pyat ne va encore pas à cette hauteur !

Chronique Musicale

Adolphe SELLENICK

Nous avions primitivement annoncé dans dans un précédent numéro, l'exécution de la *Marche Indienne* de Sellenick, par l'orchestre du Casino de Sisteron. Un contre-temps imprévu est venu retarder de quelques jours la série de concerts qui doivent avoir lieu dans cet établissement.

En attendant que nous puissions régaler nos oreilles de cette page originale, nous allons dire quelques mots des auteurs. Nous serons, croyons-nous, agréable aux nombreux musiciens que comptent les Basses-Alpes, et qui tous ont dans leur giberne quelque pas-redoublé de cet éminent compositeur, dernier chef de la musique de la garde républicaine.

***

La musique de la garde républicaine jouit d'une réputation européenne et peut aller de pair avec les musiques militaires si renommées de l'Allemagne. On ne croirait jamais que ce pays qui produit la choucroute et la bière puisse fournir à lui seul tant de chanteurs, d'instrumentistes et de compositeurs.

***

Nous savons que l'Allemand exagère tout. Sa prétention de marcher à la tête des autres nations lui fait dire des choses invraisemblables. Comme tous les hâbleurs, à force de répéter sans cesse une chose fausse, il finit par être convaincu qu'il dit la vérité.

En géographie, les enfants apprennent que la Franche-Comté, une moitié de la Suisse, une partie de l'Autriche jusqu'à Trieste et les possessions Baltiques de la Russie appartiennent à l'Allemagne.

Beaucoup d'exagérés soutiennent même que l'Italie, la Belgique et la Hollande, doivent faire retour, de gré ou de force, à l'Empire germanique.

***

En littérature, en musique, en peinture, les mêmes prétentions se manifestent.

Le compositeur Richard Wagner se croit le plus grand génie de son époque et de bonne foi, s'imagine que l'univers a les yeux fixés sur lui, qu'un de ses mouvements fait trembler les peuples, qu'un de ses regards fait courber tous les fronts. Enfin il n'est pas jusqu'au plus petit chef d'orchestre germain, qui ne se croie supérieur à tous ses collègues des nations voisines, et cependant il y a en France des hommes qui, sans afficher ces outrecuidantes prétentions, n'en ont pas moins une grande valeur.

***

Nous avons parlé de la garde républicaine. La musique de ce corps d'élite a eu à sa tête un homme remarquable, M. Paulus, et réputation est devenue universelle. Elle lutté contre les musiques d'Outre-Rhin, s'fait entendre dans les concerts organisés po des œuvres de bienfaisance. Paris est fier cette troupe d'artistes et le nom de son ch était devenu populaire. Aussi, lorsque Paulus prit sa retraite, l'émotion fut gén rale, on se demandait qui allait le remplac La succession était en effet très lourde, et fallait une dose de vanité énorme pour l'a cepter, le sous-chef, M. Sellenick se risq et prit le bâton de chef.

***

Pour le public s'était un nouveau ven son nom n'était connu que de quelques am teurs qui avaient su apprécier son tale Aussi se porta-t-on en foule aux Tuileries, Luxembourg, au Palais-Royal, pour juger la valeur du successeur de M. Paulus.

L'opinion lui fut favorable Il enleva l applaudissemente et sa popularité commenc Du reste, ses artistes l'estimaient et connai saient sa valeur, la musique de la gar républicaine avait retrouvé un chef dig d'elle.

***

Les succès se succédèrent sans interru tion. En Angleterre, en France, on fit d ovations à M. Sellenick et à ses musicien

Compositeur de talent, M. Sellenick a fa la musique d'opérettes représentées av succès sur différentes scènes de Paris et Province, mais où il montra toute sa valeu c'est dans des compositions spéciales tell que : *Souvenir du Croisset*, la *Marche I aienne*, *Souvenir de Serquigny*.

La *Marche Indienne* est dédiée au prin de Galles. Le futur souverain de l'Empi Britannique envoya à l'auteur un magnifiq saphir.

Pour la fête du 14 juillet 1880, il compos la *Marche des Drapeaux*, qui obtint le pl grand succès et à la fête Alsacienne de l'arb de Noël à l'Hippodrome, on joua de M. Se lenick la *Retraite Tartare*.

Le célèbre compositeur Massenet lui écriv les quelques lignes suivantes que nous avon trouvées jadis dans la *Revue Musicale :*

« Mon cher maître,

« Je tenais essentiellement à vous félicite pour la *Retraite Tartare*. C'est une œuv absolument réussie. C'est un succès, un gran succès. »

***

M. Sellenick est décoré du Medjidhé de Tur quie, de la Légion-d'Honneur, sa poitrine es couverte d'autres décorations dont il es inutile de faire l'énumération ; mais ceu qui ont entendu ou interprété ses œuvres avouent, avec nous, qu'elles sont bien mé ritées.

L'Alsace, est fière de cet artiste qui es un de ses enfants. A Paris, on le montre et disant : Voilà Sellenick.

C'est de la popularité de bon aloi.

Nous signalons à l'attention des Société musicales des Basses-Alpes, un de ses der niers pas-redoublés : *La Garde de Paris*.

Aug. TURIN.

VARIÉTÉS ALPINES

SISTERON

ITALIAM !

C'était jadis une ville redoutable, au temps où les guerres se localisaient.

Assise au pied d'une colline escarpée, laissant à peine passer la Durance et la route entre elle, et le rocher de la Baume, taillé à pic, elle était la sentinelle de la Provence, et fermait hermétiauement le passage du Dauphiné. Face au Midi, Sisteron s'étale en plein soleil ; mais au Nord, du côté du froid, il se hérisse. et ne montre que remparts, bastions et canons.

Il est vrai qu'aujourd'hui, l'on n'a pas l'air de faire grand cas de ces canons et de ces bastions ; et, sauf qu'on ne les démolit pas, par pudeur et et par égard pour nous, peut-être, on ne paraît guère y tenir autrement. Je crois, en effet, sans être grand clerc en ces matières, que, par ces temps de ca nons à longue portée, de mouvements tournants, de guerre en masse, notre citadelle, à moins de remaniement, ne pourrait guère figurer que dans une opérette. Aussi bien ce n'est pas pour ses remparts que nous aimons Sisteron, nous, ses enfants. On peut sans doute être fier de l'histoire de notre petite cité, et ce n'est pas sans émotion que nous lisons le récit des luttes souvent sanglantes, quelquefois héroïques, que Sisteron a soutenues pour sa liberté ; mais aujourd'hui, si nous tenons à nos murailles et à nos tours, ce n'est que par souvenir, comme l'on tient par tradition à de vénérables témoins du passé.

Aussi Sisteron n'a qu'une chose à faire : crever ses remparts et déborder au soleil. Et c'est ce qu'elle fait. Depuis une trentaine d'années, il s'est bâti hors de nos murs une trentaine de maisons. Cela n'a l'air de rien, une maison par an ; mais si l'on songe que pendant des siècles et des siècles, il ne s'en était pas construit une seule, et que la ville restait pelotonnée, serrée à crever dedans ses remparts. Et encore ne comptons-nous pas les bastidons, vide-bouteilles, qui depuis vingt ans s'éparpillent dans la plaine des Plantiers jusqu'à Beaulieu.

Nous savons cependant qu'il manque beaucoup de choses à Sisteron pour être une ville belle, riche, propre, et l'on serait loin de compte à y chercher des boulevards, de belles rues, des monuments ; mais telle qu'elle est, elle plait, et nous l'aimons, sans discuter, comme un enfant aime sa mère, pour cela seul qu'elle est sa mère. C'est là que nous sommes nés, que nous avons grandi ; c'est là que nous avons passé notre enfance et notre première jeunesse ; et si les hasards de l'existence nous ont condamnés à vivre loin d'elle, ce n'est certes pas sans esprit de retour. Aussi nous voit-on accourir des quatre coins de l'horizon, nous les absents, dès qu'une accalmie se produit dans notre lutte pour l'existence. De Paris, de Marseille, de l'Est et de l'Ouest, nous volons à Sieteron, revoir notre nid, *les autels de nos dieux et les tombes de nos aïeux* ; et c'est toujours ave cla même émotion que nous retrouvons tout à peu près à la même place. Les arbres du chemin, les maisons de nos rues. nous les saluons comme de vieilles connaissances. Nous revoyons cent fois, toujours avec le même plaisir, les coins de ville et de campagne où nous avons galopinés jadis. Les amis sont toujours là, ceux qui, plus heuréux que nous, ont pu trouver *au poys* ce que nous sommes aller chercher bien loin. Nous les retrouvons toujours les mêmes, seulement un peu vieillis chaque fois, ce qui nous oblige à faire un retour sur nous-mêmes, non sans un grain de mélancolie. En une heure, ils nous ont renseignés sur les évènements, petits ou grends, petits surtout, qui ont marqué pendant notre absence, sur les faits et gestes de chacun. Rien n'est oublié. on aimerait mieux ajouter quelque peu sur le compte du prochain que d'en retrancher. C'est que, chez nous, les langues sont effilées, l'esprit ne manque pas ; et l'imagination méridionale aidant, la conversation ne languit pas. Et puis l'on recommence les histoires du passé, les bons tours que nous jouions, étant écoliers, les fréquentes écoles buissonnières du Gan et de Mardaric, les lapins plus ou moins légitimement acquis que nous allions manger à la Loubière les chevaux de Valbelle. avec les incidents comiques qui ne manquaient jamais car il y avait parmi nous de joyeux compagnons.

Nous rions toujours des ces folies de jeunesse et n'était la barbe grise qui dous rappelle au sentiment de la réalité. il nous semble qu'elles datent d'hier, ces parties de gaité. Le seul aspect des lieux témoins de notre jeunesse noue rajeunit. les grandes villes, les beaux monuments, nous laissons volontiers tout cela pour un coin de paysage, vu du Signa-vous ou de Chambrancon.

Ce qui prouve que le bon curé avait raison quand il disait à ses ouailles : « Remerciez Dieu de vous avoir fait naître dans le pays que vous aimez le mieux. »

H. T.

© VILLE DE SISTERON

UN GUIDE DES JURÉS

Nous vous souhaitons de ne jamais tomber entre les mains de la justice.

Fussiez-vous cent fois innocent, vous risquez fort de laisser entre les mains des juges, sinon votre tête, tout au moins quelques cheveux.

Un vieux magistrat a fait sur ce sujet d'intéressantes révélations; et vous allez voir qu'il n'est pas facile à un accusé de trouver une attitude qui satisfasse les juges, les dispose en sa faveur.

Nous laissons la parole au vieux magistrat :

Si l'accusé est calme, cela prouve un empire sur soi-même qui n'appartient qu'aux grands criminels : — s'il cède à un emportement provoqué par la violence de l'interrogatoire, il montre son mauvais naturel ; — s'il est réservé dans ses réponses, il ne veut pas se compromettre ; — s'il discute, il cherche à embrouiller l'affaire ; — s'il est d'un maintien simple et digne, c'est un rôle étudié ; — s'il est agité et impatient, le remords l'accable ; — s'il arrive à l'audience vêtu comme il a toujours eu la coutume de se vêtir, il veut poser ; — s'il est négligé dans sa mise, c'est la livrée du crime ; — s'il est bien portant, c'est du cynisme ; — s'il est souffrant, c'est le châtiment qui commence ; — s'il parle, il veut braver l'opinion ; — s'il se tait, son silence est un aveu ; — s'il vit, c'est de l'impudence ; — s'il meurt, il a voulu échapper à la loi.

Après cela nous vous souhaitons de nouveau de n'aller jamais rendre visite, malgré vous, à messieurs les juges.

Chronique Départementale

Le n° 29 du *Recueil des actes Administratifs* contient les deux communications suivantes :

Digne, le 25 octobre 1883.

A MM. les Sous-Préfets, Maires, Commandants de gendarmerie et Commissaires de police

Messieurs,

L'intervention administrative est réclamée en vue de découvrir le lieu de domicile du nommé Castel Antoine, parti de Pierrevet, le 10 du courant, et qui n'a pas donné de ses nouvelles à sa famille depuis cette époque.

Il est âgé de 66 ans et de la taille de 1m,60 ; il est vêtu d'une blouse ou d'un tricot et porte un chapeau de feutre et de gros souliers; il a la tête chauve et la barbe négligée.

Je vous prie de vouloir bien faire des recherches pour connaître le sort de cet individu et de me faire part du résultat de vos investigations.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet des Basses-Alpes :
Le Secrétaire-général,
Eug. FEBVRE.

***

AVIS. — Un concours pour l'admission aux emplois d'élèves du service de santé s'ouvrira à Paris, Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Rennes, le 13 novembre 1883.

Le programme du concours est déposé à la préfecture (2e division), où il sera communiqué aux personnes qui en feront la demande.

MM. les Maires sont priés de donner à cet avis la plus grande publicité possible.

***

Mouvement du personnel de l'instruction publique.

Mlle Giraud Marie est nommée institutrice-adjointe à la Melle (Bireux.)

Mlle Ripert Rosalie est nommée institutrice à Vergous.

Mlle Gas Marie est nommée institutrice-adjointe à la Foux (Peyrolles.)

Mlle Lions Marie est nommée institutrice à Couchous.

Mlle Reboul, est nommée institutrice-suppléante à Brayal (Castellane.)

***

Par décision ministérielle en date du 3 novembre, création d'une école enfantine à Castellane (Basses-Alpes.)

***

M. Gistucci, licencié ès-lettres, ancien boursier de licence, est nommé professeur de 3e et 4e au collège de Digne, en remplacement de M. Richard Baudin, nommé à Draguignan.

Par arrêté de M. le Ministre des Travaux publics du 3 novembre courant, M Mocquery, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées de 1re classe, actuellement attaché à la résidence de Dijon, au service du Canal de Bourgogne et aux services d'Etudes et Travaux et de Contrôle de Travaux de chemins de fer, a été chargé du service ordinaire et du service des Etudes et Travaux des chemins de fer, dans le département des Basses-Alpes, en remplacement de M. l'ingénieur en chef Jourdan, mis en congé pour raisons de santé.

DIGNE

Samedi matin 4 du courant, l'avenue de la gare de Digne était encombrée par une foule d'employés, fonctionnaires, etc., etc.. M. Danican Philidor, notre très regretté préfet, quittait notre ville pour rentrer dans la vie privée. Parmi l'assistance nous avons remarqué la plupart des chefs de services et leurs dames, le directeur des contributions directes, l'inspecteur des forêts, l'ingénieur du chemin de fer, le docteur Ollivier, le directeur des contributions indirectes, etc., etc.

***

Lundi dernier, par un splendide soleil d'automne, un de ces beaux soleils qui font lézarder sur le boulevard les oisifs et les vieillards, notre ville avait une animation extraordinaire. C'était foire à Digne et cette température expédiée exprès de Nice pour ce jour-là, avait attiré dans nos nos murs une foule énorme. Bêtes et gens s'entassaient sur nos places publiques. Les transactions ont été nombreuses et fructueuses et il n'y a pas jusqu'aux somnambules et charlatans, indispensables à toute foire, qui se respecte, qui n'aient eu leur part du butin.

***

Un vol a eu lieu à la Sèbe, dans la maison de campagne de M. Jorioz, rentier. Les voleurs — artistes sans doute — se sont contentés d'enlever les tableaux accrochés aux murs et ont respecté provision et victuailles dont l'habitation était garnie. Le ou les auteurs de ce vol sont demeurés inconnus.

***

Lundi 5 courant, dans la nuit, un incendie a éclaté à Blégiers, canton de la Javie. Deux maisons ont été la proie des flammes, dont une se trouve assurée. Sans l'intervention d'un passant qui donna l'éveil dans le village, il y aurait eu sans contredit mort de personnes. Un malade alité a dû être emporté enveloppé dans ses couvertures. Les pertes sont évaluées à une dizaine de mille francs.

***

Les Mées. — C'est demain dimanche, que notre ville aura la visite de la Société chorale de Sisteron pour donner un concert dans nos murs. Nous applaudissons à cette heureuse inauguration qui nous promet une charmante soirée à laquelle, nous en sommes convaincus, chacun sera désireux d'assister.

Ces Messieurs nous arrivent d'ailleurs précédés d'un succès brillant obtenu, il y a peu de jours, à Laragne, et il y a tout lieu de croire qu'ils en enregistreront un nouveau chez nous. Nous réservons à nos futurs hôtes le plus sympathique accueil.

***

Riez. — Le 28 octobre, à 6 heures 1/2 du soir, un violent incendie s'est déclaré place de la Colonne, dans la maison de Mlle Bayle Louise, accoucheuse et occupée par M. Luguet, marchand de nouveautés, et M. Guigou Varnier. Les pertes, relativement à l'immeuble, sont évaluées à la somme de 3,242 fr. et sont couvertes par la Compagnie d'assurances l'*Union*. Quant aux locataires, ils n'étaient pas assurés. Grâce aux prompts secours des habitants, cet incendie — ou la malveillance paraît étrangère — était terminé, sans accident, à 7 heures 1/2.

État-Civil du 4 Novembre au 9

NAISSANCES

Arnaud, François-Antoine.
Tenour, Marius-Charles.
Jauffret, Marie-Louise-Elisabeth.
Roman, Abel-Joseph.
Bonfanti, Eugène-Pierre-Paul.
Veyrier, Antoine-Baptiste.
Vincent, Marie-Clarisse,

MARIAGES

M. Chanel Jean-Auguste, tailleur d'habits, et Mlle Giraud Valentine-Amable-Constance, tailleuse.

DÉCÉS

Bellour, Alexandre, tailleur de pierres, 82 ans, rue de Provence.

Amielh, Eulalie-Marie, épouse Gassend, sans profession, 32 ans, rue Saint-Charles.

SISTERON

Les travaux d'aménagement de la nouvelle Sous-Préfecture, touchent à leur fin. Le dernier coup de pincean va être donné, et très probablement les nouveaux bureaux seront installés dans le courant du mois prochain.

Le public y gagne d'avoir l'administration au point le plus central de la ville, mais Messieurs les Sous-Préfets y perdent les agréments et le confortable qu'avaient leur ancienne résidence. Il sera toujours vrai qu'on ne peut contenter tout le monde à la fois.

***

Le Commissaire de police, qui n'en est plus à faire ses preuves, est en instance auprès de notre municipalité pour qu'elle lui donne un auxiliaire, il demande un sergent de ville authentique et réel, avec culotte, habit, képi, épée, etc,.

Cela ne pourra que très bien faire dans le paysage, si toutefois le contenu de la tirelire municipale... le permet.

***

Au Palais. — A l'audience correctionnelle de cette semaine, divers braconniers ont été condamnés à l'amende et à la confiscation de leur arme. Malgré la sévérité de la loi sur le braconnage, il se trouve toujours des gens qui adorent le fruit défendu.

Quelques délits de mendicité, de vagabondage ont fourni le contingent de cette audience, la première depuis la rentrée du tribunal.

***

C'est la saison des feux de cheminée, il n'y a pas de semaine, que sur un point quelconque de la ville, on ne voit s'élever tout à coup un épais nuage de fumée et qu'une forte odeur de suie ne fasse lever le nez aux habitants pour voir où a lieu le sinistre.

Dimanche dernier, une cheminée où quelques jours auparavant avait pourtant grimpé un naturel de la Savoie, n'en a pas moins brulé pendant quelques heures. A qui se fier, bon Dieu! Si les ramonneurs eux-mêmes se livrent à des fumisteries !

***

Volx. — Le 2 novembre, à 6 heures du soir, un accident qui aurait pu avoir de plus terribles conséquences, est arrivé dans notre gare Le sieur Bauno Félix, marchand de chevaux, habitant le revert des Brousses (Basses-Alpes), venait d'opérer le débarquement de 18 poulains, lorsque, voulant, pour se rendre chez lui, leur faire traverser le passage à niveau du chemin de fer, plusieurs de ces ruminants prirent peur, s'enfuirent dans la direction de la Brillanne en suivant la voie et vinrent heurter le train qui descend à Marseille, il y a eu 3 chevaux tués, un blessé, le mécanicien et le conducteur ne se sont aperçus de rien et n'ont ressenti aucune secousse.

***

Castellet-les-Sausses. — Le 26 novembre, un incendie s'est déclaré dans la campagne du sieur Richerme, au quartier du Chabanal. Les époux Richerme étaient tranquillement couchés dans leur lit, lorsque vers les 10 heures du soir, ils furent subitement réveillés par les lueurs des flammes, ils donnèrent aussitôt l'alarme, mais malgré les efforts des voisins on ne pût se rendre maître du feu, les pertes évaluées à F. 1,000 ne sont malheureusement couvertes par aucune assurance.

Etat-Civil du 4 Novembre au 9

NAISSANCES

Martin, Suzanne-Valerie.

DÉCÈS

Guibaud, François-Tyrse, 47 ans.
Féraud, Jean-Baptiste, 68 ans,
Goietina, Josep, 40 ans,
Girard Charlotte-Isabelle, 9 ans,
Fontanarons, Ernest-Louis-Benjamin, 3 mots.

PUBLICATION de MARIAGE

Trabuc, Jean-Baptiste-Salomon, et Prève Julie-Marie.

MARCHÉ DE DIGNE

Du 5 Novembre 1883

Blés.....	20	charges à F.	33	la charge.
Avoine	12	» »	15	»
Orge	4	» »	22	»
Seigle	4	» »	24	»
Maïs	20 fr. les 0/0 kil.			
Pommes-de-terre	9 fr. les 0/0 kil.			
Foin.....	10 fr. les 100 kil.			
Paille.....	5	» »	»	
Fèves.....	18	» »	»	

Dernières Nouvelles

Paris, 8 novembre.

M. Challemel-Lacour est parti ce soir pour Cannes, il avait été reçu ce matin par le président de la République.

— On télégraphie de Madrid que le maréchal Serrano est nommé officiellement ambassadeur d'Espagne à Paris et qu'il ira sous peu prendre possession de son poste. Le maréchal conservera le personnel de l'ambassade.

— M. le comte de Mouy, ministre de France à Athènes, quittera Paris demain pour aller rejoindre son poste.

— On télégraphie de Berlin, qu'un aide-de-camp de l'empereur d'Allemagne est parti pour Madrid, porteur d une lettre de l'empereur annonçant que le prince impérial fera, comme représentant de l'Allemagne, une visite au roi d'Espagne. Le prince impérial arrivera à Gênes le 15 novembre, d'où trois navires de guerre allemands l'accompagneront en Espagne.

— D'après un télégramme de Pétersbourg, les nihilistes, dans une réunion tenue au sujet des mesures à prendre contre le gouvernement, ont décidé d'abandonner les actes de vengeance.

— Les comités bonopartistes de Paris ne feront pas de manifeste à l'occasion de la sortie du régiment du prince Victor. Le prince quittera demain l'armée et ne séjournera pas à Paris. M. Cassagnac dément lui-même la nouvelle d'un manifeste.

METROPOLITAINE ELECTRIQUE Cie

(FRENC METROPOLITAN GENERAL ELECTRIC Cy LIMITED)

SIÈGE SOCIAL : 71, *Queen Strett — London*

SIÈGE ADMINISTRATIF : 24, Avenue de l'Opéra, 24, PARIS

Capital : 1,200,000 l. st. soit 30,000,000 de Francs
Divisé en 120,000 actions de 10 l. st.
soit 250 fr. chacune

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BLANCHET, Ad. de la Société des établis. Cail.
DEVOS, négociant
Cte D'ESCLAIBES, ancien Lt-Colonel d'artillerie, O. ✻.
J. De MATHAREL, Propriétaire.
MARTIN, Ing., Membre du Conseil de Surveil. de la Compagnie Natle de Const. de Mat. de Ch. de fer et de guerre.
E. RÉCOPÉ, ancien Ingénieur de la Marine, ✻.

60,000 ACTIONS

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Sont mises à la disposition du Public

AU PAIR DE 250 FRANS PAR ACTION

PAYABLES : 50 Francs en souscrivant, 100 — à la répartition ; 100 — fin décembre prochain.

L'ÉLECTRICITÉ PAR LES ACCUMULATEURS FAURE

La Société possède le droit exclusif d'exploiter en Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne les accumulateurs d'électricité. Il est reconnu que le seul moyen de produire économiquement et pratiquement l'électricité réside dans l'emploi des accumulateurs et qu'il n'existe pas d'*autres accumulateurs industriels* que les accumulateurs Faure.

La Société a déjà traité avec de nombreux établissements à Paris et, en outre, beaucoup de demandes d'installations lui sont parvenues.

On peut voir fonctionner au Hall électrique du boulevard Montmarire, les appareils d'éclairage et de force motrice et suivre, sur les lignes de tramways, les expériences de traction.

Les statuts, les rapports d'ingénieurs, la notice sur les prix de revient sont à la disposition de toute personne qui en fera la demande et qui voudra se convaincre de la supériorité de l'invention et de l'importance des bénéfices qu'on peut en attendre.

Les porteurs d'actions auront le droit de souscrire par préférence, au prorata du nombre de leurs titres, les actions des autres Sociétés qui seront créés pour l'exploitation des accumulateurs dans les autres parties de la France.

Les demandes sont reçues

Les Mercredi 14 et Jeudi 15 Novembre

A PARIS :

Aux Caisses de la Nouvelle Union, 9, rue d'Antin.
Au Siège administratif de la Métropolitaine Électrique Cie 24, avenue de l'Opéra ;
Au Hall Electrique de la Compagnie, 8, boulevard Montmartre.

DANS LES DÉPARTEMENTS

LYON, succur. Nouv. Union, 16, rue de la République;
MONTPELLIER, agen. Nouvel. Union, 2, rue Nationale;
Et chez tous les Banquiers, Agents de Change et Changeurs.

ON PEUT DÈS A PRÉSENT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCES

© VILLE DE SISTERON

ON NE CIRE PLUS
LES APPARTEMENTS

VERNIS MARSEILLAIS

Pour le **Sol** *des Appartements*

DÉPOT
Chez les Principaux Droguistes des Basses-Alpes

NOTA. — Demander la vraie marque représentée par un **SOL** *naturel en clef de sol.*

Le Gérant : Louis SAUVION.

Marseille. — Imprimerie spéciale du *Petit Alpin*, rue de la Paix, 11.

CAFÉ DES VOYAGEURS
30, Cours Belsunce
MARSEILLE

REGIS CHAMPT
PROPRIÉTAIRE

Ouvert à 4 h. du matin - Déjeuners au Chocolat et Café au Lait

SPÉCIALITÉ
de Bière Étrangère en Grand Bock
et de LYON en Bouteilles

CONSOMMATIONS DE 1er CHOIX

ABONNEMENTS SANS FRA
à tous les Journaux

politique, littéraires, religieux, financiers. commerciaux, industriels, agricole scientifiques, de médecine et àe modes

DE PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGE
AGENCE HAVAS, rue de Bausset, 4 a

DEMANDEZ AUJOURD'HUI CHEZ TOUS LES LIBRAIRIES

Pour 10 c. seulement la 1re série de cinq livraisons du magnifique roman
SON

ALTESSE L'AMOUR

GRAND ROMAN PARISIEN

Par XAVIER DE MONTÉPIN
Auteur de **Sa Majesté l'Argent**

Nous ne connaissons pas de sujet plus intéressant et plus passionnant que celui de ce roman.

En effet, l'**Amour** plus encore que l'**Argent**, est une puissance attractive mystérieuse qui enchaîne tous les êtres et leur fait accomplir des actions prodigieuses et sublimes, comme il est parfois la cause de bien des crimes.

L'*Amour* est le grand moteur universel qui produit le mouvement éternel de la nature et, malgré ses défauts, ses qualités, ses joies et ses douleurs, tout-être ici-bas subit son irrésistible puissance.

C'est donc avec le plus grand plaisir que nos lecteurs liront **SON ALTESSE L'AMOUR**. Ce roman des plus attrayants est, pour ainsi dire, le complément de *Sa Majesté l'Argent*, et nous sommes certains que ceux qui n'ont pu l'obtenir lors de sa publication voudront lire *Sa Majesté l'Argent* avec autant d'empressement que *Son Altesse l'Amour*.

Son Altesse l'Amour paraîtra à raison de **2** *livraisons à* **10** *centimes par semaine; une série de* **50** *centimes tous les 18 jours. Chaque série,* franco, **60** *centimes. L'ouvrage formera environ* **100** *livraisons.*

Par exception à titre d'essai la 1re série de cinq livraisons ne sera vendue que **10** cent. seulement, la 1re de *Sa Majesté l'Argent* également **10** c. Envoyer *franco* contre **15** c. à l'Editeur **F. ROY, rue Saint-Antoine, 185, Paris.**

Dimanche 28 Octobre
A EU LIEU
L'OUVERTURE
DES
GRANDS MAGASINS DE BLANC
J.-B. SIMON
Rue de Provence -- SISTERON

CHOIX CONSIDÉRABLE de Mousselines Nansous, Piqués, Percales, Cretonnes diverses pou Meubles et Chemises, etc., etc.

ASSORTIMENT VARIÉ de Lingerie pour Dame et Enfants, tels que : Chemises, Camisoles, Jupon Pantalons, Cols, Poignets, etc., etc.

Ces Articles seront mis en vente à des prix défiant toute concurrence

GRANDS MAGASINS DE BLANC .... Rue de Provence

MARSEILLE-RAPIDE

GUIDE DE POCHE

Contenant un PLAN DE MARSEILLE et des renseignements utiles à tous et permettant de visiter la ville en

12 HEURES

EN VENTE chez tous les LIBRAIRES de Marseille

et chez les ÉDITEURS, 9 rue Haxo

Prix : 1 fr. 50

Les Bureaux du «Petit Alpin»
A DIGNE
SONT SITUÉS
53, BOULEVARD GASSENDI, 53
EN FACE
L'HOTEL REMUSAT

LOTERIE TUNISIENNE
UN MILLION de Francs de Lots EN ARGENT
Déposé à la Banque de France
Gros Lots : 500.000 Francs
En 5 Gros Lots de *100,000* fr.
2 Lots de *50,000* Francs
4 Lots de *25,000* fr. | 100 Lots de *1,000* fr.
10 Lots de *10,000* fr. | 200 Lots de *500* fr.
Adresser espèces, chèques ou mandats-poste à l'ordre de M. Ernest DÉTRÉ, secrétaire général du Comité, à **Paris, 13, Rue de la Grange-Batelière.** — PRIX DU BILLET : ***UN Franc.***

A. NICOLA
PHARMACIEN
FORCALQUIER

PILULES DES ALP
Purgatives, Dépuratives, Antiglaire

Ces Pilules s'emploient principale tre : la Constipation, la Migraine, le tions bilieuses, les Coliques, les M foie, la Jaunisse, les Acretés du foie, les Clous, les Maladies de peau, les mes, la Goutte, etc., etc.

PRIX : **2 fr.** *LA BOIT*

Le Mode d'emploi est délivré à tout

BANQUE POPULAIRE DU MID
SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE
35, Rue Grignan, 35, MARSEILLE

La BANQUE POPULAIRE DU MIDI reçoit des Dépôts d'un an au taux de *six pour cent par an.*
Elle commandite les associations ouvrières de consommation et de production.
Elle escompte les valeurs commerciales et fait des avances sur titres et sur marchandises.

© VILLE DE SISTERON